

Une tendance à la hausse de la pauvreté et de l'exclusion sociale

En 2005, l'ONPES s'était doté d'un tableau de bord fondé sur une approche relative, multidimensionnelle et dynamique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En 2011, afin de l'adapter aux évolutions économiques, sociales et institutionnelles, l'Observatoire a produit une nouvelle série d'indicateurs couvrant quatre domaines : inégalités et revenus, grande pauvreté, accès aux droits fondamentaux et inclusion sociale. De ce nouveau tableau de bord ressortent plusieurs constats :

Une tendance à la hausse de la pauvreté monétaire

En 2009, 13,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian (+ 0,5 point en un an). Cela représente 8,2 millions de personnes (+ 350 000 sur douze mois). Cette augmentation fait suite à une relative stabilité au cours de la décennie 2000-2009, marquée par un point bas en 2004.

Toujours en 2009, 7,5 % de la population vit en dessous du seuil de 50 % du revenu médian (795euros), soit 4,5 millions de personnes (+0,4 point en un an).

Le taux de pauvreté en conditions de vie, qui mesure l'absence ou la difficulté d'accès à des biens ou à des consommations d'usage ordinaire, diminue et passe de 14,7 % à 12,6 % entre 2004 et 2009. Toutefois, les estimations pour l'année 2010 indiquent une interruption de cette tendance, la pauvreté en conditions de vie touchant 13,3 % de la population.

Il faut souligner que les deux dimensions monétaires et en termes de privations ne se recouvrent que partiellement. En 2009, un ménage sur cinq est touché par la pauvreté monétaire ou par la pauvreté en conditions de vie.

Une hausse de la pauvreté qui touche différemment les ménages et les territoires

Près d'un tiers des familles monoparentales (soit 2,3 fois plus que l'ensemble de la population) et 21 % des familles nombreuses sont confrontées à la pauvreté monétaire. Ce pourcentage est également élevé chez les jeunes de 18 à 24 ans (22,5 %), les enfants (18 %) et les femmes de plus de 75 ans (12,4 %).

La pauvreté est inégalement répartie sur le territoire. Dans les cinq départements les plus pauvres le taux de pauvreté est deux fois plus élevé que dans les cinq départements les moins touchés par la pauvreté (19,7 % contre 8,8 %). Il atteint presque 23 % en Seine Saint-Denis, 20 % dans l'Aude, la Corse, la Creuse, le Pas-de-Calais ou les Pyrénées Orientales. À l'inverse, le taux de pauvreté monétaire est inférieur à 10 % dans les départements franciliens (hors 93), en Savoie et Haute-Savoie. Si la région Île-de-France se situe en dessous de la moyenne nationale, elle concentre le plus grand nombre de personnes pauvres et se distingue par une intensité de la pauvreté¹ parmi les plus élevées (20,6 % contre 18,9 % en moyenne). Contrairement à une idée reçue, le taux de pauvreté monétaire en zone rurale est supérieur à celui enregistré en zone urbaine (en 2008, 14,4 % contre 12,7 %). Néanmoins, il est nettement plus élevé dans les zones urbaines sensibles (32,4 % en 2009).

La grande pauvreté est difficilement enrayée par notre système de protection sociale

Au seuil de 40 % du niveau de vie médian (soit 640 euros par mois pour une personne seule) près de 2 millions de personnes sont en situation de grande pauvreté (+0,7 point entre 2004 et 2005, stable ensuite). Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de l'intensité de la pauvreté. Cette double tendance se traduit par un surendettement accentué (+ 23 %) entre 2008 et 2011, une augmentation

¹ Écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

de la part des ménages dont les dépenses de logement sont supérieures à 40 % de leur revenu (8,4 % en 2010 contre 7,3 % en 2008), et une augmentation du renoncement aux soins pour raisons financières (15,4 % en 2008 contre 14,1 % en 2006), cela malgré le rôle positif joué par le système de protection sociale qui réduit d'environ 50 % le taux de pauvreté monétaire. La précarité énergétique constitue également un phénomène préoccupant : en 2006² un ménage sur cinq appartenant au 1^{er} quartile de niveau de vie consacrait plus de 10 % de ses revenus pour le chauffage de son logement.

Près de 1 de personnes sur 15 en emploi est pauvre

Disposer d'un emploi constitue un rempart contre la pauvreté. En 2008 le taux de pauvreté monétaire (à 60 % du revenu médian) était trois fois plus élevé pour un chômeur que pour l'ensemble de la population, contre 2,4 fois en 1996, ce qui traduit une dégradation relative de la situation des personnes sans emploi. Le taux des demandeurs d'emploi non indemnisés reste proche de 40 %. Mais avoir un emploi n'est plus une condition suffisante pour franchir le seuil de pauvreté. En 2009, 6,7 % de la population en emploi est pauvre et ce phénomène est particulièrement accentué chez les femmes seules chargées de famille (15,5 %), les personnes isolées (autour de 9 %) ainsi que dans certains secteurs : l'hôtellerie-restauration, l'agriculture (environ 19 %) ou les services à la personne (15 %).

Stabilité des inégalités sur le long terme, mais hausse relative des plus hauts revenus depuis 2004

De 1996 à 2009, le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau plafond des 10 % des personnes les plus modestes a peu évolué (autour de 3,5). Dit autrement, appréhendées de manière globale les inégalités de revenus sont restées stables. Trois périodes doivent néanmoins être distinguées :

Entre 1996 et 2004, l'augmentation du poids des hauts revenus s'est accompagnée d'une hausse des niveaux de vie des plus modestes. Le rapport entre les revenus extrêmes est donc resté stable, mais s'est combiné avec une perte pour les revenus intermédiaires au cours de cette période.

Depuis 2004, le niveau de vie des personnes les plus modestes a cessé d'augmenter aussi rapidement qu'auparavant, alors que celui des plus aisées a continué sa progression. Dès lors, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et celle détenue par les 20 % les plus modestes a augmenté (passant de 4 à 4,3 entre 2004 et 2009), ce qui traduit une augmentation des inégalités aux deux extrêmes de la distribution des revenus.

Entre 2008 et 2009, du fait de la crise, ces évolutions se sont accentuées. En 2009 le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes est de 10 410 euros annuel, en baisse de 1,1 %, alors que celui des 10 % les plus aisés a augmenté de 0,1 %.

² Dernière année disponible

Évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale selon les indicateurs de l'ONPES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Inégalités, revenus et conditions de vie											
Taux de pauvreté à 60 %	13,6	13,4	12,9	13,0	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	
Taux de pauvreté à 50 %	7,2	6,9	6,5	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	
Taux de pauvreté en conditions de vie	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/ 14,7*	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,3 ^(p)
Taux de pauvreté à 60 % OU en conditions de vie					24,1	23,0	21,9	21,3	20,6	20,4	
Rapport inter-quintiles des niveaux de vie (100-S80/S20)	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	
Taux de pauvreté des cinq départements les moins touchés par la pauvreté							8,9	9,0	8,8	9,1	
Taux de pauvreté des cinq départements les plus pauvres							19,7	20,3	19,7	20,2	
Rapport entre le niveau de vie médian des 65 ans et + et celui des 18-64 ans	0,95	0,94	0,93	0,93	0,93	0,92	0,94	0,92	0,93	0,94	
Taux de pauvreté des familles monoparentales	29,0	27,9	27,3	27,3	25,6	29,7	30,0	30,2	30,0	30,9	
Taux de pauvreté des enfants	18,4	18,4	16,7	17,7	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	
Intensité de la pauvreté	18,0	17,2	16,6	18,4	18,0	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0	
Taux de pauvreté en emploi				5,4	6,0	5,9 ^(r)	6,4	6,6*	6,8	6,7 ^(p)	
Grande pauvreté											
Taux de pauvreté à 40 %	2,7	2,6	2,3	2,6	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	
Taux de pauvreté à 60 % ET en conditions de vie					5,3	4,6	4,8	4,4	4,8	4,9	
Pauvreté persistante							5,0				
Accès aux droits fondamentaux											
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés	44,3	39,9	36,5	36,1	37,7	40,5	39,5	38,6	38,3	39,5	39,7
Part des ménages en situation de précarité énergétique							14,4				
Part des ménages dont les dépenses consacrées au logement sont > 40 % du revenu disponible									7,3		8,4
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	13				12	12	12	13	12	12	
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	15,4		11,2		13,3		14,1 14,2 ^(c)		15,4 ^(c)		
Indicateurs d'inclusion Europe 2020											
Part des personnes en pauvreté monétaire, ou en conditions de vie, ou appartenant à un ménage en très faible intensité d'emploi.										18,4	

^(p) données provisoires ; ^(r) rupture de série ; ^(c) : avec échantillon complémentaire ; ^(r) : données révisées.

Données en % sauf rapport inter-quintiles des niveaux de vie et rapport entre niveaux de vie médian des 65 ans et + celui des 18-64 ans.